

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt et un**, le 12 avril à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**.

Procuration : Mme Monique **RAVOUNA** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Rita **TOSCANO** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absentes : Mmes Caroline **FERRAND**, Lyliane **BAUER**, Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services, Mme Chrystelle **MAVEL**, Directrice de la Résidence.

Objet : BUDGET DE LA RESIDENCE DU PARC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Exposé du Président.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de 993 356,58 € en dépenses et en recettes, cette section reprend les écritures suivantes :

A – Dépenses

- Chapitre 011 - Charges à caractère général 757.556,58 €.
- Chapitre 012 - Charges de personnel 185.600,00 €.
- Chapitre 67 – Titres annulés 200,00 €.
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues 50.000,00 €.

B – Recettes

- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement 2020 412.156,58 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges 7.000,00 €.
- Chapitre 70 - Produits des services 88.200,00 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations 20.000,00 €.
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 466.000,00 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 31 218,24 €.

Les dépenses concernent le remboursement des cautions versées au titre des appartements loués par les Résidents.

Les recettes sont abondées par la reprise de l'excédent de clôture 2020 pour 26.218,24 € et par l'encaissement des cautions versées par les nouveaux Résidents à hauteur de 5.000,00 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Adopte le Budget Primitif 2021 de la Résidence du Parc.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 14 avril 2021
Le Président,

